

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 07.02.2025

Membres présents : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Myriam CADOUX, Laurent CHIABAUT, Boris FOURNIER, Sophie GRESILLON, Axelle JORCIN, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Anne-Laurence MAZENQ, Marie-Louise MENDY, Anne ROCHE BOUVIER

Membres excusés : Catherine MARGUERET (pouvoir à Hubert JOUVENOD), Bruno PUECH (pouvoir à Boris FOURNIER)
Le quorum est atteint. Secrétaire de séance : Josselin MAUXION.

TRAVAUX DE RENOVATION ET REHABILITATION ÉNERGETIQUE DE LA MAIRIE : ATTRIBUTION DES MARCHES – N°07/2025

Rapporteur : M. Josselin MAUXION

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;

Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 26.11.2024 relatif aux travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation de la mairie,

Considérant le marché public de travaux relatif au réaménagement des locaux du Rez de Chaussée et de l'étage du bâtiment ;

Vu le nombre d'offres reçues par lot :

Lot	Intitulé	Nombre de plis reçus
01	Courant fort – courant faible – Eclairage	5
02	Plomberie – Sanitaire – CVC	3
03	Menuiseries extérieures	3
04	Revêtements muraux – Plâtrerie – Portes – Plinthes	3
05	Revêtements sols	4
06	Monte-personne	2
07	Flocage – Isolants	2
08	Démolition	0
09	Menuiserie intérieure - escalier	2
10	Gros œuvre	2

Vu l'analyse des candidatures et l'examen des offres en date du 29.01.2025 par la commission d'appel d'offres,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres du 29.01.2025, le classement des offres proposé et la proposition d'attribution,

Considérant que le lot 8 n'ayant reçu aucune offre, doit être déclaré sans suite et que les travaux seront réalisés en interne,

Il est proposé **l'attribution les marchés**, suivant un classement établi d'après les critères d'attribution communs à tous les lots en application du règlement de la consultation qui prévoyait une notation selon les critères suivants :

Prix	60%
Note technique	40% (<u>sous-critères</u> : adéquation, moyens techniques professionnels et humains, planning et organisation, hygiène, sécurité, qualité du chantier, conformité aux prescriptions du CCTP et des plans, respect du cadre du mémoire technique)

Au vu de cette analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, p
POUR :

➤ **ATTRIBUE** les lots aux soumissionnaires suivants :

Lot	Intitulé	attributaire	Montant HT
01	Courant fort – courant faible – Eclairage	ROGER MERMILLOD	45 709.37
02	Plomberie – Sanitaire – CVC	EITF	10 551.00
03	Menuiseries extérieures	G. COURTOIS	19 278.00
04	Revêtements muraux – Plâtrerie – Portes – Plinthes	EMP	132 984.82
05	Revêtements sols	APM	35 186.72
06	Monte-personne	ARATAL	23 059.00
07	Flocage – Isolants	COQUARD	4 100.00
09	Menuiserie intérieure - escalier	SLP	85 394.00
10	Gros œuvre	LATHUILLE FRERES	17 300.00
		TOTAL	373 562.91

➤ **Article 2** : Déclaration sans suite au motif d'infructuosité :

08	Démolition	Estimatif APD	23 800
----	------------	---------------	--------

Le lot 08 pour lequel aucune offre n'a été reçue, est déclaré sans suite, au motif d'infructuosité. Les travaux de démolition seront réalisés en interne par les services techniques communaux, au montant estimé de 23 800€.

➤ **Article 3** : Autorisation de signer les marchés publics

Le conseil municipal autorise Mme le maire à signer les marchés publics et à accomplir les formalités post attribution.

➤ **Article 4** : Notification

La présente délibération et le marché seront transmis au contrôle de légalité.

A Dingy-Saint-Clair, le 13.02.2025

Le Maire
 Laurence AUDETTE

Le secrétaire de séance
 Josselin MAUXION

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 13.02.2025 et mise en ligne le 13.02.2025